

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 16 décembre 2014

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE-LEGRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme OBRIOT (représentée par Mme GAUTHIÉ), Mme POLONCEAU (représentée par Mme GINDRE).

Membres excusés : (2) Mme AVENA, Mme TROUWBOST.

Date de convocation : 9 décembre 2014

Délibération n° : 81-2014

Objet : Observatoire de l'âge : désignation d'un représentant du CCAS

Par délibération en date du 24 novembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de l'Observatoire de l'âge. Cette initiative originale s'inscrit dans le cadre de la démarche « Ville amie des aînés » promue par l'organisation mondiale de la santé, en cohérence avec la politique générale menée par la collectivité depuis 2001 en matière de démocratie locale.

En organisant l'échange entre les acteurs locaux et en suscitant la participation des habitants, l'Observatoire de l'âge a vocation à conduire des réflexions qui accompagnent l'élaboration et la mise en œuvre de notre politique en matière d'adaptation de la Ville pour un vieillissement actif et citoyen.

Conformément aux dispositions adoptées, le mandat des membres du premier Observatoire de l'âge s'est conclu en séance plénière le 16 octobre dernier. Cette réunion a été l'occasion de présenter les réflexions et actions concrètes développées en matière d'habitat, de transport et de mobilité, de lien social, de communication ou encore d'accès à la culture et aux loisirs par les membres de l'observatoire depuis 2011.

Cette première expérience a confirmé, si besoin était, l'opportunité de la mise en place de cet outil dans le cadre de la démarche DIVAA. Elle a également mis en évidence, notamment au travers des suggestions de certains de ses membres, la nécessité d'ajuster la composition de ses collègues.

Lors de la séance du 24 novembre 2014, le Conseil municipal a ainsi décidé de confier le pilotage de l'observatoire au CCAS, direction des retraités et des personnes âgées, d'installer son siège à la Maison des Seniors et arrêté la composition suivante pour les différents collègues dont les membres sont désignés pour un mandat de 3 ans :

Collège des élus (10 membres)

Ce collège représentera les élus en charge des thématiques concernées par la démarche DIVAA. Élargi à un membre de l'opposition, il sera ainsi composé de :

- Madame Nathalie KOENDERS, première adjointe, déléguée à la démocratie locale et au personnel,
- Monsieur Pierre PRIBETICH, adjoint délégué à l'urbanisme, au Plan Local d'Urbanisme et au quartier Grand Sud,
- Madame Françoise TENENBAUM, adjointe déléguée à la solidarité, à la santé et aux personnes âgées,
- Monsieur André GERVAIS, adjoint délégué à l'équipement urbain, à la circulation, aux déplacements et aux travaux,
- Madame Christine MARTIN, adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals,
- Madame Dominique MARTIN-GENDRE, conseillère municipale déléguée à la politique de l'âge,
- Monsieur Christophe BERTHIER, conseiller municipal délégué à la lutte contre les discriminations et à l'accessibilité,
- Madame Chantal TROUWBORST, conseillère municipale déléguée aux temps urbains,
- Madame Sandrine HILY, conseillère municipale déléguée à la démocratie locale.
- 1 membre représentant l'opposition municipale.

Il est précisé que Madame Dominique MARTIN-GENDRE, en sa qualité de conseillère municipale déléguée à la politique de l'âge, présidera le bureau de l'observatoire. Celui-ci sera composé d'un représentant de chaque collège, à l'exception du collège des habitants qui comptera deux représentants au bureau (chaque membre ayant un suppléant).

Collège des habitants (34 membres)

La composition de ce collège sera élargie, son mode de désignation simplifié. Il a ainsi été décidé de :

- désigner par tirage au sort, après appel à candidatures et à parité hommes-femmes, 20 habitants actifs ou retraités. Tous seraient titulaires ;
- solliciter la désignation par chaque commission de quartier d'un représentant au sein de l'Observatoire de l'âge ;
- nommer, parmi les membres du précédent collège des habitants et après manifestation d'intérêt, 5 habitants experts.

Collège des représentants des retraités (6 membres)

Avec un représentant supplémentaire pour les associations engagées dans le domaine du vieillissement, ce collège sera composé de :

- 1 représentant du CODERPA, issu du collège des retraités,
- 1 représentant de l'OPAD (administrateur),
- 2 représentants des associations syndicales de retraités,
- 2 représentants d'associations engagées dans le domaine du vieillissement.

Collège des partenaires institutionnels (4 membres)

- 1 représentant de la CARSAT,
- 1 représentant d'une caisse de retraite complémentaire,
- 1 représentant du pôle gérontologique inter régional Bourgogne-Franche-Comté,
- **1 représentant du CCAS (administrateur).**

Collège des experts professionnels (10 membres)

Élargi à certains services de la Ville ou du Grand Dijon et aux structures de quartiers, ce collège sera composé de :

- 1 représentant d'un EHPAD,
- 1 représentant d'une unité de soin longue durée,
- 2 représentants de services de soutien à domicile,
- 2 représentants de structures de quartier,
- 1 représentant de l'OPAD,
- 1 représentant de la Maison des Seniors,
- 1 représentant du service culturel de la ville,
- 1 représentant du service habitat du Grand Dijon.

Collège des universitaires (5 membres)

- 1 représentant de l'université pour tous,
- 1 démographe,
- 1 gérontologue,
- 1 sociologue,
- 1 géographe.

Ainsi composé, l'Observatoire de l'âge comptera 69 membres répartis en 6 collèges. Ses travaux, organisés sur des thématiques qui lui seront proposées par le Maire ou qu'il lui soumettra, auront vocation à accompagner la mise en œuvre de la démarche DIVAA sous toutes ses dimensions. Ils feront l'objet d'une communication régulière auprès du grand public et seront synthétisés chaque année en réunion plénière.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration du CCAS :

- valident le pilotage de l'Observatoire de l'âge par la Direction des Retraités et Personnes Âgées du CCAS ;
- nomment Madame Malika GAUTHIÉ en qualité de représentante du CCAS au sein du collège des partenaires institutionnels.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DRPA : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 17 DEC. 2014

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le:

- 5 JAN. 2015

